

Langage et action: les actes de langage

Linguistique française I

Origines, structures et usages du français

cours 10

6 décembre 2010

Introduction

Langage et communication

- * Que faisons-nous lorsque nous communiquons avec le langage?
- * Traditionnellement, la communication est décrite comme la **transmission d'informations**.
 - * Les locuteurs transmettraient donc de l'information.
- * De quelle nature est cette information?
 - * La manière classique de définir l'information communiquée par le langage est de dire que **l'information est descriptive**.

Langage et description

- * La signification verbale serait dans la perspective classique descriptive.
- * Nos énoncés seraient donc des descriptions du monde.

Exemples

- 1. Marie est la belle-soeur de Pierre.*
- 2. Jean est heureux.*
- 3. Marie a rencontré Jean à Paris.*
- 4. Demain, Marie épouse Jean.*

Contre-exemples

- 5. Marie est plus jolie que Sophie.*
- 6. Jean est un imbécile.*
- 7. Qui Marie a-t-elle rencontré à Paris?*
- 8. Jean, épouse Marie tout de suite!*

La description des exemples

Marie est la belle-soeur de Pierre

- *Être la belle-soeur de* est la relation qui unit Marie et Pierre.

Jean est heureux

- Jean appartient à l'ensemble des individus qui sont heureux.

Marie a rencontré Jean à Paris

- La paire d'individus Marie et Jean fait partie de l'ensemble des paires d'individus qui se sont rencontrés à Paris.

Demain, Marie épouse Jean

- L'événement MARIE ÉPOUSE JEAN se produit un jour après le moment de la parole.

La description des contre-exemple

Marie est plus jolie que Sophie

Jean est un imbécile

Qui Marie a-t-elle rencontré à Paris?

Jean, épouse Marie tout de suite!

- Le locuteur porte un **jugement subjectif comparatif** entre Marie et Sophie.
- Le locuteur ne décrit pas une relation d'appartenance:
 - est **IMBÉCILE** celui qui est dit *imbécile*.
- Une question est une demande d'information:
qui est le x que Marie a rencontré à Paris?
- L'impératif est ici un **conseil** et non une description d'un état futur.

Une première généralisation

- * Certains types de phrases seulement sont non-descriptives.
 - * Les phrases **interrogatives**, les phrases **impératives**, les phrases **exclamatives**:
 - * *Qu'est-ce que Marie est jolie!*
 - * expression d'une attitude (admiration, fierté, etc.)
 - * Les phrases **interrogatives** demandent à **vérifier** une description.
 - * Les phrases **impératives** demandent qu'un état du monde **soit le cas**.
 - * Les phrases **exclamatives** expriment une **attitude** du locuteur.

Une difficulté

- * Il existe des **phrases déclaratives** qui ne sont ni des **descriptions** ni l'expression d'un **jugement subjectif** du locuteur.
- * Ces phrases **ne décrivent pas une action**, mais leur sens est la **réalisation d'une action**:

1. La séance est ouverte.

2. Je vous déclare mari et femme.

3. Je te baptise au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit.

4. Vous êtes viré.

5. Je le jure.

6. Je te parie qu'il va perdre.

7. Je te promets de rentrer à 8 heures.

Une conséquence

- * La langage est-il magique?
- * Comment expliquer que nous pouvons **FAIRE QUELQUE CHOSE EN DISANT QUELQUE CHOSE?**
- * Nous verrons que des conditions linguistiques bien précises doivent être satisfaites.
- * Nous appellerons ces énoncés, à la suite des philosophes du langage, des **énoncés performatifs**.
- * Les actes que ces énoncés réalisent seront appelés **actes illocutionnaires**.

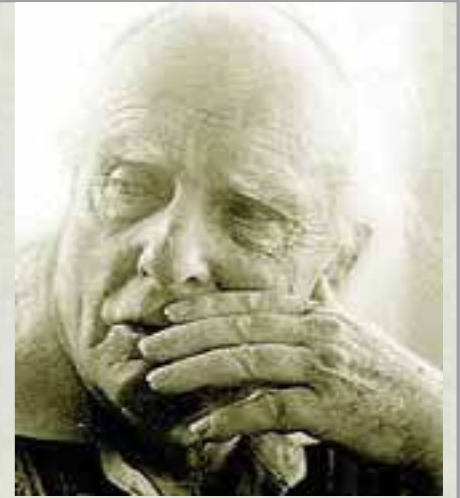
1. Les débuts de la pragmatique: Austin
2. La théorie des actes de langage de Searle

1. Les débuts de la pragmatique (Austin)

Pourquoi la pragmatique?

- * L'étude de la **signification** linguistique n'épuise pas l'étude du **sens**, ou de la **compréhension** des énoncés.
- * La **valeur sémantique** d'une expression ou d'une phrase (**dénotation**) est l'un des aspects seulement de ce qui est **communiqué** par le locuteur.
- * Les locuteurs **communiquent plus** que ce qu'ils **disent**.
- * La compréhension de ce qu'ils **font** et de ce qu'ils **veulent dire** est la tâche principale de l'**interlocuteur**.
- * La **pragmatique** est le domaine de l'étude de l'**usage du langage** qui a pour objet le **vouloir-dire** des locuteurs et les **mécanismes de compréhension** qui assurent la réussite de la communication.

les origines de la pragmatique



- * Les origines de la pragmatique sont doubles et proviennent de la tradition philosophique oxonienne des années 1950 et 1960.
- * Ses représentants les plus marquants sont John Austin et Paul Grice.
- * La philosophie du langage oxonienne a été influencée par les philosophes de Cambridge de la première moitié du XX^e siècle, Bertrand Russell et Ludwig Wittgenstein.



La philosophie du langage et la pragmatique

- * Nous aborderons les approches de deux philosophes du langage qui ont joué un rôle fondamental dans la construction de la pragmatique contemporaine:
 - * **John Austin** (Oxford), qui a introduit le concept d'**acte de langage**.
 - * **John Searle** (Berkeley), son disciple, qui a développé et contribué à l'élaboration de la **théorie des actes de langage**.
- * Nous avons vu, lors du cours 2, comment les locuteurs peuvent communiquer **explicitement et implicitement**. On doit au philosophe **Paul Grice** (Oxford, Berkeley) la **théorie de la signification non naturelle** (*meaning_{NN}*) et celle de la **logique de la conversation** à l'origine de la pragmatique.

Austin et l'illusion descriptive

- * La pragmatique est née dans les années 1950 suite aux travaux de John Austin.
- * Austin met en cause l'un des fondements de la philosophie analytique anglo-saxonne, l'**illusion descriptive**:
 - * le langage a principalement pour but de décrire la réalité;
 - * toutes les phrases peuvent être évaluées comme vraies ou fausses.



Le philosophe oxonien John Austin a donné en 1955 les William James lectures (Harvard), publiées dans *How to do things with words* (1962), traduit en français dans *Quand dire, c'est faire* (1970)

Le point de départ

- ✱ De nombreuses phrases, qui ne sont ni des questions, ni des phrases impératives, ni des exclamations, ne décrivent pourtant rien et ne sont pas évaluables du point de vue de leur vérité ou de leur fausseté:

1. *Je t'ordonne de te taire.*
2. *Je te baptise au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit.*
3. *Je te promets que je viendrai demain.*

Constatif et performatif

- * Certaines phrases déclaratives décrivent le monde et peuvent être évaluées quant à leur valeur de vérité: ce sont les **énoncés constatifs**:

1. Le chat est sur le paillason.

2. Il pleut.

- * D'autres phrases ne décrivent pas le monde et ne sont pas susceptibles d'une évaluation en termes de vérité: ce sont les **énoncés performatifs**:

3. Je te promets de venir.

Phrases performatives

- * Les phrases performatives ont trois propriétés:
 - a. Elles sont à la **première personne** de l'indicatif présent:
 1. *Je te promets de venir*
 2. *Il me promet de venir.*
 - b. Elles contiennent un verbe comme *ordonner, promettre, jurer, baptiser*, dits **verbes performatifs**:
 3. *Je t'ordonne de te taire*
 4. *Il se tait.*
 - c. Leur évaluation se fait en termes de **bonheur** ou de **malheur**, et non en termes de **vérité** ou de **fausseté**:
 5. *Je te baptise au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit*
 6. *Le pasteur a baptisé notre enfant.*

Test de la performativité

- * Un énoncé **performatif** doit se ramener à un énoncé comportant un verbe à la 1^{ère} personne du singulier de l'indicatif présent, voix active.
- * On peut, sur ce critère, distinguer
 - * le **performatif primaire** ou **implicite**: le sens performatif n'est pas donné par les mots de la phrase:
 1. *Je viendrai demain* = promesse non littérale
 - * Le **performatif explicite**: le sens performatif est littéralement encodé dans la phrase énoncée:
 2. *Je te promets que je viendrai demain* = promesse littérale

Problèmes de la théorie des performatifs

1. Chaque performatif primaire a comme correspondant un performatif explicite.
2. Chaque performatif primaire est évalué en termes de bonheur *vs* malheur.
3. Un énoncé constatif est évalué en termes de vérité *vs* fausseté.
4. Tout constatif est le performatif primaire d'un performatif explicite.
5. Tout constatif est donc évaluable en termes de bonheur *vs* malheur.
6. Dès lors, la distinction performatif/constatif ne tient plus.

La 2^e théorie d'Austin

- * Pour ces raisons, Austin renonce à la théorie des performatifs.
- * Il distingue alors trois types d'actes réalisés à l'aide d'une phrase:
 1. l'acte **locutionnaire**: acte **de** dire quelque chose;
 2. l'acte **illocutionnaire**: acte accompli **en** disant quelque chose;
 3. l'acte **perlocutionnaire**: acte accompli **par** le fait de dire quelque chose.

Acte locutionnaire

- * Les actes **locutionnaires** correspondent à la production de **sons**, de **mots** entrant dans une construction et douée d'une **signification** (*meaning*), c'est-à-dire d'un **sens** et d'une **référence**:
 1. *Il m'a dit "Tire sur elle!"*, voulant dire par "tire" **tire**, et en se référant par "elle" à **elle**.

Acte illocutionnaire

- * L'acte **illocutionnaire** est l'acte effectué **en disant** quelque chose, par opposition à l'acte de **dire** quelque chose.
- * Il a une fonction linguistique appelée **valeur illocutionnaire**.
- * Les différentes valeurs illocutionnaires sont la promesse, l'ordre, la déclaration, l'excuse, l'affirmation...
2. Tire sur elle! > il me **presse**/me **conseille**/m'**ordonne**...
de tirer sur elle.

Acte perlocutionnaire

- * Dire quelque chose provoque souvent certains effets sur les sentiments, les pensées, les actes de l'auditoire ou du locuteur.
- * L'acte accompli **par** le fait de dire quelque chose est un acte perlocutionnaire:
 - 3. *Tire sur elle!* > il me **persuade** de tirer sur elle
- * Les actes perlocutionnaires sont des actes de *persuader*, *convaincre*, *effrayer*, *faire peur*, etc.

Illocution-perlocution

- * Les actes illocutionnaires sont intentionnels et conventionnels.
- * Les actes perlocutionnaires sont (non) intentionnels et non conventionnels:
 1. *Je te promets de venir* = acte illocutionnaire de promesse
 2. *Je te convaincs de partir* ≠ acte perlocutionnaire de convaincre
 3. *Tu devrais partir* ≠ acte perlocutionnaire d'effrayer

Classification des actes illocutionnaires par Austin

1. **Verdictifs**: actes juridiques

✱ *acquitter, condamner, prononcer, décréter, classer, évaluer...*

2. **Exercitifs**: jugements que l'on porte sur ce qui devrait être fait

✱ *dégrader, commander, ordonner, léguer, pardonner...*

3. **Promissifs**: obligent le locuteur à adopter une certaine attitude

✱ *promettre, garantir, parier, jurer de...*

4. **Comportatifs**: attitude ou réaction face à la conduite d'autrui ou à la situation

✱ *s'excuser, remercier, déplorer, critiquer, braver...*

5. **Expositifs**: employés dans les actes d'exposition

✱ *affirmer, nier, postuler, remarquer...*

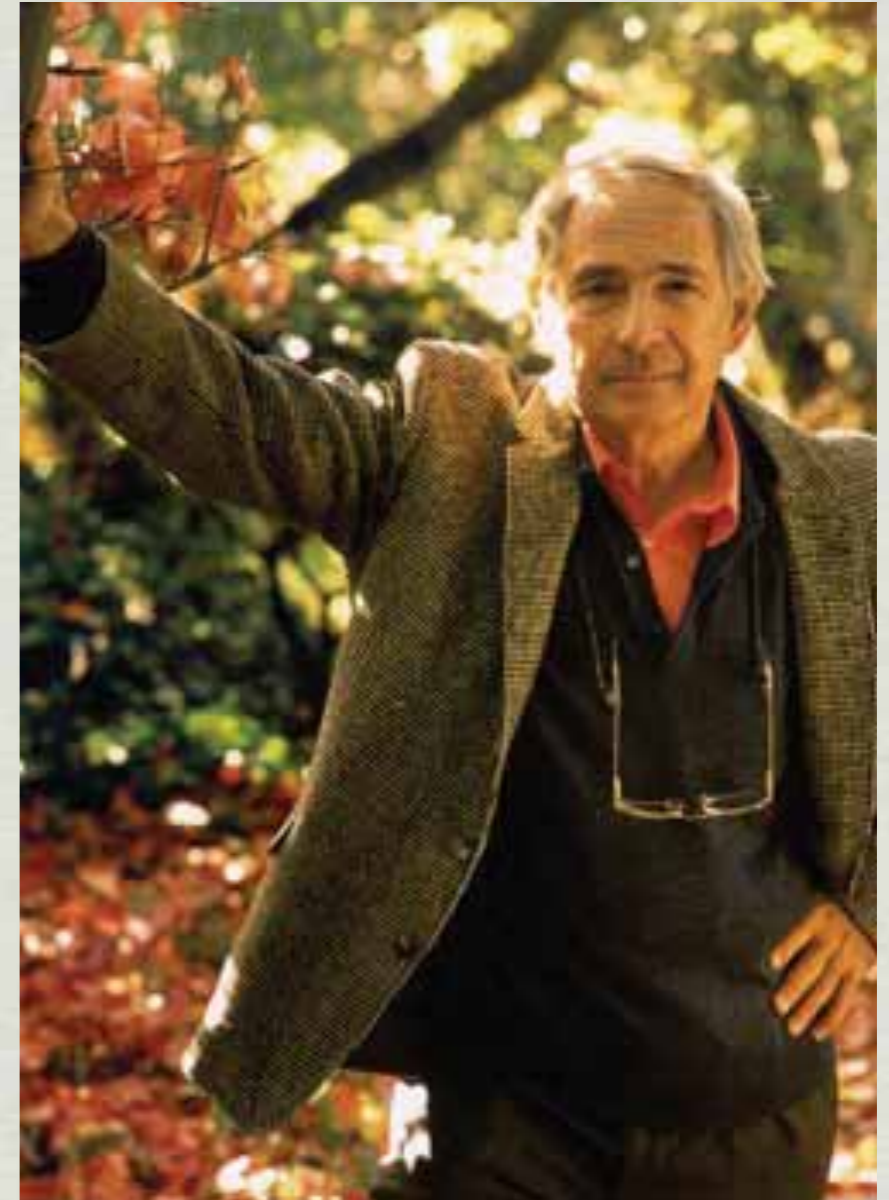
La contribution d'Austin

- * La contribution d'Austin a consisté
 - a. à **contester la théorie descriptive**
 - b. à montrer que l'on pouvait utiliser le langage pour réaliser des actes (**actes de langage**)
 - c. à proposer une description des **types d'actes** réalisés par le langage (**locutionnaires, illocutionnaires, perlocutionnaires**)
 - d. à donner une première **classification** des actes illocutionnaires.
- * Les actes de langage qui intéressent la pragmatique sont les **actes illocutionnaires**, car leur compréhension est nécessaire à la réussite de la communication et ils correspondent au **vouloir-dire du locuteur**.

2. La théorie des actes de langage de Searle

La théorie de Searle

- * Les actes de langage et les phrases par lesquelles ils sont accomplis sont un moyen conventionnel pour exprimer et réaliser des **intentions**.
- * La théorie des actes de langage de Searle est une **théorie conventionnaliste de la signification**, basée sur
 - * le principe d'**exprimabilité**
 - * la notion de **règle sémantique**.



John Searle, philosophe du langage et de l'esprit, Berkeley, a joué un grand rôle en linguistique et en pragmatique

Principe d'exprimabilité

- * **Principe d'exprimabilité:** Pour toute signification X , et pour tout locuteur L , chaque fois que L veut signifier X , alors il est possible qu'il existe une expression E , telle que E soit l'expression exacte ou la formulation exacte de X .
- * Tout **état mental** (pensée, croyance, désir, intention, etc.) peut être **exprimé explicitement et littéralement** par une phrase.
 - * Les états mentaux sont **transparents**.
 - * L'observation des **états mentaux** se réduit à celle des phrases qui les expriment et donc à une observation du **comportement** des individus.
 - * Le **principe d'exprimabilité** implique qu'il existe des **règles sémantiques** fixant la signification des actes de langage.

Les actes de langage

- ✱ Pour Searle, énoncer une **phrase** dotée d'une **signification** revient à accomplir **quatre types d'actes**:
 1. un acte d'**énonciation**: énoncer des mots ou des phrases
 2. des actes **propositionnels**: actes de **référence** et de **prédication**
 3. des actes **illocutionnaires**: *poser une question, ordonner, promettre*, etc.
 4. des actes **perlocutionnaires**: *persuader, convaincre, effrayer*

Acte propositionnel et acte illocutionnaire

- * Similarités et différences sémantiques

1. *Jean travaille.*
2. *Jean travaille-t-il?*
3. *Travaille, Jean!*
4. *Plût au ciel que Jean travaille!*

- * Même acte propositionnel

- * JEAN TRAVAILLE

- * acte de référence:
JEAN

- * acte de prédication:
TRAVAILLE

- * Différents actes illocutionnaires

1. AFFIRMATION (JEAN TRAVAILLE)
2. QUESTION (JEAN TRAVAILLE)
3. ORDRE (JEAN TRAVAILLE)
4. SOUHAIT (JEAN TRAVAILLE)

Structure sémantique

- * La structure sémantique d'un acte illocutionnaire est composée d'un **marqueur de force illocutionnaire** et d'un **marqueur de contenu propositionnel**.
- * Le **marqueur de force illocutionnaire** indique la **valeur** de l'acte illocutionnaire.
- * Le **marqueur de contenu propositionnel** indique la **proposition** exprimée par l'acte illocutionnaire.

L'exemple de la promesse

- * Structure sémantique de l'acte illocutionnaire de *promettre de venir*:

1. *Je te promets que je viendrai*

- * *je te promets* = marqueur de force illocutionnaire

- * *je viendrai* = marqueur de contenu propositionnel

2. PROMESSE (JE VIENDRAI)

NOTATION

- * La structure sémantique d'un acte illocutionnaire est notée $F(p)$.
 - * F est le marqueur de force illocutionnaire
 - * p est le marqueur de contenu propositionnel
- * La distinction entre F et p permet de différencier la négation propositionnelle ($non-p$) de la négation illocutionnaire ($non-F$).

énoncés	formules	actes
<i>je te promets que je viendrai</i>	$F(p)$	promesse
<i>je te promets que je ne viendrai pas</i>	$F(non-p)$	promesse
<i>je ne te promets pas que je viendrai</i>	$non-F(p)$	non-engagement
<i>je ne te promets pas que je ne viendrai pas</i>	$non-F(non-p)$	non-engagement

Non-synonymie

- * La négation ordinaire a une propriété logique:
 - * **deux négations = une affirmation**
 1. *Il n'est pas vrai qu'il ne pleut pas = il est vrai qu'il pleut*
- * La négation illocutionnaire et la négation propositionnelle ne sont pas identiques:
 2. *Je ne te promets pas de venir ≠ je te promets de ne pas venir*
$$\text{non-F}(p) \neq \text{F}(\text{non-p})$$
 3. *Je ne te promets pas de ne pas venir ≠ je te promets de venir*
$$\text{non-F}(\text{non-p}) \neq \text{F}(p)$$

Actes de langage et intentions

- * Un acte illocutionnaire (*je te promets que je viendrai*) exprime deux intentions:
 - i. l'intention de promettre de venir demain
 - ii. l'intention de faire reconnaître (i) par la production de la phrase *je te promets de venir* en vertu des **règles conventionnelles** qui gouvernent l'interprétation de cette phrase dans la langue.

Règles constitutives et règles normatives

- * Searle distingue deux types de règles:
 - a. Les règles **normatives** ont pour fonction de régir une **activité pré-existante** (par exemple les règles de politesse):
 - * “à un dîner, les officiers doivent porter une cravate”.
 - b. Les règles **constitutives** fondent et régissent une activité dont l’existence dépend logiquement de ces règles (par exemple règles du football, des échecs):
 - * “un roi est échec et mat lorsqu’il se trouve attaqué de telle façon qu’il ne peut se défendre, ni fuir”
- * Pour Searle, **les règles des actes de langage sont constitutives**, et relèvent de **conventions de langue**.

Règles sémantiques

- * Les règles **constitutives** définissant les actes de langage sont des **règles sémantiques**:
 - a. la règle de **contenu propositionnel** détermine le **contenu propositionnel** de l'acte de langage;
 - b. les règles **préliminaires** portent sur les **croyances** d'arrière-plan et sur la **situation** d'énonciation;
 - c. la règle de **sincérité** porte sur l'**état mental** du locuteur;
 - d. la règle **essentielle** spécifie le type d'**obligation contractée** par l'un ou l'autre des interlocuteurs.

L'exemple de la promesse

- a. **Règle de contenu propositionnel:** prédique un acte futur Q du locuteur L.
- b. **Règles préliminaires**
 - i. l'auditeur A préfère l'accomplissement de Q par L à son non-accomplissement;
 - ii. il n'est évident ni pour L ni pour A que L serait conduit à effectuer Q.
- c. **Règle de sincérité:** L a l'intention d'effectuer Q.
- d. **Règle essentielle:** L contracte l'obligation d'effectuer Q.

Classification des actes illocutionnaires

- * Searle propose une douzaine de critères permettant de classer les actes illocutionnaires en 5 grandes catégories (parallèles aux catégories d'Austin).
- * Les classes d'actes illocutionnaires sont
 - * les **représentatifs** (*expositifs* chez Austin),
 - * les **directifs** (*exercitifs* chez Austin),
 - * les **promissifs** (*commissifs* chez Austin),
 - * les **expressifs** (*comportatifs* chez Austin),
 - * les **déclaratifs** (*verdictifs* chez Austin).

Critères

- * Critères de classification les plus importants

1. le **but** de l'acte illocutionnaire
2. la **direction d'ajustement** mots-monde
3. l'**état psychologique** exprimé
4. le **contenu propositionnel**.

- * Autres critères de classification

5. la **force** ou l'intensité dans la présentation du but illocutionnaire (*nous pourrions aller au cinéma, je suggère/veux que nous allions au cinéma*)
6. le **statut** du locuteur et de l'auditeur (*ordonner, demander*)
7. le rapport au reste du **discours** (*répondre, conclure, objecter*)
8. le **style** de l'accomplissement (*annoncer, confier*)

...

Contribution de Searle

- * Searle a donné une définition précise à la notion d'**acte de langage**.
- * Il a permis une **description précise des actes illocutionnaires**.
- * Il a proposé d'articuler **intention** du locuteur et **convention** linguistique.
- * Il a donné une formulation précise des **règles** définissant les actes de langage (promesse).
- * Il a proposé des **critères explicites de classification** des actes illocutionnaires.
- * Il a proposé une théorie des **actes de langage indirects**.

Les références du jour

- ✿ Zufferey S. & Moeschler J; (2010), *Initiation à la linguistique française*, Paris, Armand Colin, Coursus, chapitre 10.
- ✿ Reboul A. & Moeschler J. (1998), *La pragmatique aujourd'hui*, Paris, Seuil (Points), chapitre 1.
- ✿ Moeschler J. & Auchlin A. (2009), *Introduction à la linguistique contemporaine*, Paris, Armand Colin (Coursus), chapitre 14.

